

AMAP du Potager  
3 Place Dewailly  
80 000 AMIENS  
Référente : Sandra Giraudet  
☎ 0644752809

[amap@amapdupotager.fr](mailto:amap@amapdupotager.fr)  
Site : [www.amapdupotager.fr](http://www.amapdupotager.fr)



Justine et Cedric Hoeppe  
Agriculture Biologique (AB)  
80/129440/957876  
1 rue de Fourquillers  
80250 COULEMELLE



Mrs Justine Hoeppe  
☎ 0610328881

## Contrat de partage de récolte de « légumes » «été » 18 mai au 26 octobre 2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau Amaps Haut De France .

### Engagements des producteurs :

- Livrer chaque semaine des produits frais de saison issus de leur production ou à défaut de producteurs eux-mêmes certifiés Agriculture Biologique (AB).
- Etre transparents sur ses méthodes de travail.
- 

### Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 12€ .
- Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier).
- Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer à l'aide à la distribution au moins 1 fois par saison, et régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

### Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

### Panier hebdomadaire :

- Estimation du nombre de légumes différents dans un panier : entre 3 et 6 suivant la taille du panier choisi, il peut y avoir un produit transformé ou fruit bio corse à la place d'un légume.
- Prix de la saison de 22 semaines de distributions: grand panier 440€ soit 20€ le grand panier, ou moyen panier 330 € soit 15€ le moyen panier, ou petit panier 220€ soit 10€ le petit panier
- La saison débute le 18 mai 2023 et se termine le 26 octobre 2023, il n'y aura pas de distribution les 10 et 17 août .
- Modalité de paiement : En 1, 2 ou 3 chèques , à la signature de l'engagement
- L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, **ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.**

### Jour de distribution :

Tous les jeudis de 18H00 à 19H30 soit à la Maison du Colonel, au 60 square Friant à Amiens, chaque 1<sup>er</sup> jeudis du mois , et dans les locaux de l'AUBERGE DE JEUNESSE, 30 square Friant Les 4 Chênes, les autres jeudis

Règlements au producteur: Cédric Hoeppe <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre Cédric Hoeppe  Numéro(s) de chèque(s) et mois de prélèvement. 1. mai 2. juin 3. juillet
--

- 1<sup>ere</sup> distribution : 18/05/2023
- Dernière distribution : 26/10/2023

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Grand Panier 20€<br>20 X 22 semaines = 440 €<br>1 règlement de 440€<br>2 règlements de 220€<br>2 règlements de 146€ et 1 de 148€ | <input type="checkbox"/> Moyen Panier 15€<br>15 x 22 semaines = 330 €<br>1 règlement de 330 €<br>2 règlements de 165€<br>3 règlements de 110 € | <input type="checkbox"/> Petit Panier 10€<br>10 X 22 semaines = 220 €<br>1 règlement de 220€<br>2 règlements de 110€<br>2 règlements de 73€ et 1 de 74€ |
|---|--|---|

J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

Coordonnées (en majuscule):

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Téléphone :

Adresse E-mail (en majuscule) :

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de légumes ou de la perte d'un maximum de deux paniers. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à le

Nom et signature adhérent

Producteurs : Justine et Cédric Hoeppe

Signature